

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1172**15 décembre 2001****SOMMAIRE**

Amicale LTPEM, Association des anciens élèves de l'Institut et du Lycée Technique Privé Emile Metz, A.s.b.l., Luxembourg	56216	Dynamic Media, S.à r.l., Luxembourg	56235
Assurances Diederich S.A., Hagen	56221	Edizione Finance International S.A., Luxembourg	56231
B.G. Services S.A., Luxembourg	56224	Edizione Finance International S.A., Luxembourg	56231
B.G. Services S.A., Luxembourg	56224	Edizione Participations S.A., Luxembourg	56233
C.S. Fin. S.A., Luxembourg	56229	Edizione Participations S.A., Luxembourg	56233
Capafin S.A., Luxembourg	56222	Electro Re S.A., Luxembourg	56236
Capafin S.A., Luxembourg	56224	Elico Hotels, S.à r.l., Luxembourg	56219
CCF Luxembourg S.A., Crédit Commercial de France (Luxembourg), Luxembourg	56228	Elico Hotels, S.à r.l., Luxembourg	56220
CCF Luxembourg S.A., Crédit Commercial de France (Luxembourg), Luxembourg	56229	Eosfin S.A., Luxembourg	56236
Clarendon S.A., Luxembourg	56225	Eosint S.A., Luxembourg	56237
Cobepa Finance S.A.H., Luxembourg	56226	EQ Serv, S.à r.l., Hagen	56237
Codenet S.A., Sennigerberg	56218	EQ Serv, S.à r.l., Hagen	56238
Commercial Union Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	56226	ET SI, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	56239
Commercial Union Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	56227	Eur Buildings International (E.B.I.) S.A., Luxembourg	56240
Commercial Union Management Services (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	56227	Euro City Taxi, S.à r.l., Luxembourg	56238
Commercial Union Management Services (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	56227	Euro City Taxi, S.à r.l., Luxembourg	56238
Commercial Union Management Services (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	56227	Euro.Trafico S.A., Colmar-Berg	56217
Covam Holding S.A., Luxembourg	56228	Euro.Trafico S.A., Colmar-Berg	56218
Cyan International S.A., Luxembourg	56230	Euromaf Re, Luxembourg	56240
Dainlux S.A., Luxembourg	56231	Europrofil S.A., Esch-sur-Alzette	56241
Damire International S.A., Luxembourg	56232	Eurosnow S.A., Luxembourg	56241
Danae International S.A., Luxembourg	56232	Fair Invest S.A., Luxembourg	56242
Dealing S.A., Luxembourg	56225	Faircoast S.A., Luxembourg	56241
Dealing S.A., Luxembourg	56225	Faircoast S.A., Luxembourg	56241
Debora International S.A., Luxembourg	56233	Family Six S.A., Luxembourg	56242
Den Neie Feierkrop S.C., Luxembourg	56230	Faver S.A., Luxembourg	56243
Den Neie Feierkrop S.C., Luxembourg	56230	Fibre S.A., Luxembourg	56244
Diammo S.A., Luxembourg	56234	Fidaction Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	56227
Dixième S.A., Luxembourg	56234	Financial Development Holding S.A.H., Luxembourg	56239
Duston, S.à r.l., Luxembourg	56235	Formula Partners S.A., Luxembourg	56245
Duston, S.à r.l., Luxembourg	56235	FT Interactive Data (Europe) Limited, London	56234
		Gallium S.A., Luxembourg	56244
		Gallium S.A., Luxembourg	56245
		Gambro Reinsurance S.A., Luxembourg	56242
		Gambro Reinsurance S.A., Luxembourg	56242
		Gaprin Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	56248
		Garmond S.A., Luxembourg	56243
		Gastro (Lux) S.A.H., Luxembourg	56224

GBL Finance S.A.H., Luxembourg	56246	Hansatank Luxemburg, S.à r.l., Luxembourg	56252
Gemmeco S.C., Esch-sur-Alzette	56248	Haram International S.A., Luxembourg	56254
Ghazali Finance S.A., Luxembourg	56249	Hibiscus S.A.H., Luxembourg	56235
Gimko S.A., Luxembourg	56249	Holeanders S.A., Luxembourg	56254
Go-Far S.A., Luxembourg	56250	Holmen Reinsurance S.A., Luxembourg	56256
Go-Far S.A., Luxembourg	56250	Holmen Reinsurance S.A., Luxembourg	56256
Golden Age S.A., Luxembourg	56247	Horizon Holding S.A., Luxembourg	56253
Golden Age S.A., Luxembourg	56247	Horizon Holding S.A., Luxembourg	56253
Golden Age S.A., Luxembourg	56247	Horse Equity Holding S.A., Luxembourg	56255
Golden Immobilière S.A., Bascharage	56252	Hutchison Whampoa 3G Content, S.à r.l., Luxembourg	56249
Goldenbury (Luxembourg) S.A., Luxembourg ...	56250	I.T.C.S.-INTERTAX, International Tax Consulting Services, S.à r.l., Luxembourg	56220
Goldenbury (Luxembourg) S.A., Luxembourg ...	56251	Imeris Holding S.A., Luxembourg	56240
Gomareal S.A., Luxembourg	56252	Julius Baer Multiinvest, Sicav, Luxembourg	56236
Graniberia Luxembourg S.A., Luxembourg	56254	Kehlen S.A.H., Luxembourg	56210
Green Finance S.A., Luxembourg	56251	Kehlen S.A.H., Luxembourg	56210
Gretel S.A., Luxembourg	56245	Ooststroom Investment S.A., Luxembourg	56212
Guanche S.C.	56232	Technopharm, S.à r.l., Luxembourg	56211
Güth Dächer und Fassaden S.A., Luxembourg ...	56254	Technopharm, S.à r.l., Luxembourg	56212
Hagströmer & Qviberg (Luxembourg) S.A., Luxembourg	56255		

KEHLEN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.242.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 45, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

KEHLEN S.A.H.

Société Anonyme Holding

Signatures

Administrateurs

(39043/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

KEHLEN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.242.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire tenue le 22 mai 2001

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001:

Conseil d'administration

- MM. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
 Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
 Simone Strocchi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
 Mme Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KEHLEN S.A.H.

Société Anonyme Holding

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 45, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39044/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

TECHNOPHARM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 57.372.

L'an deux mille un, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

La société WESTON ASSET MANAGEMENT, ayant son siège social à Tortola, Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town (Iles Vierges Britanniques), et la société DEBIS FINANCIAL LTD, ayant son siège social à Tortola, Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town (Iles Vierges Britanniques),

ici représentées par Madame Helene Müller, juriste, demeurant à Grevenmacher,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à la date du 15 mai 2001, laquelle signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée TECHNOPHARM, S.à r.l., avec siège social à L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks, R.C.S. Luxembourg section B numéro 57.372, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 113 du 18 mars 1997.

Que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 15 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 623 du 7 novembre 1997, et en date du 10 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 657 du 14 septembre 2000.

Que le capital social est fixé à onze mille cinq cents dollars US (11.500,- USD), représenté par cent quinze (115) parts sociales de cent dollars US (100,- USD) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Que les comparants sont les seuls associés actuels de ladite société, qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et qu'ils ont pris sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des cent quinze (115) parts sociales de la société et de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à onze mille cinq cents dollars US (11.500,- USD), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 1,- USD égale 1,12 euro, en douze mille huit cent quatre-vingts euros (12.880,- EUR).

Deuxième résolution

Les associés décident, avec effet rétroactif au 10 mai 2000, d'augmenter le capital social à concurrence de douze mille euros (12.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille huit cent quatre-vingts euros (12.880,- EUR) à vingt-quatre mille huit cent quatre-vingts euros (24.880,- euros) sans émission de parts sociales nouvelles.

Le montant de douze mille euros (12.000,- EUR) a été apporté en numéraire par les prédicts souscripteurs de sorte que ledit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société TECHNOPHARM, S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

Les associés décident de remplacer les cent quinze (115) parts sociales sans désignation de valeur nominale par deux mille quatre cent quatre-vingt-huit (2.488) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

En anglais:

«**Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at twenty-four thousand eight hundred and eighty Euros (24,880,- EUR) represented by two thousand four hundred and eighty-eight (2.488) shares of ten Euros (10,- EUR) each.»

En français:

«**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé vingt-quatre mille huit cent quatre-vingts euros (24.880,- EUR) représenté par deux mille quatre cent quatre-vingt-huit (2.488) parts sociales de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de trente mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 484.078,80 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Müller, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mai 2001, vol. 514, fol. 65, case 2. – Reçu 4.841 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 juin 2001.

J. Seckler.

(36898/231/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2001.

TECHNOPHARM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 57.372.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 juin 2001.

J. Seckler.

(36899/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2001.

OOSTSTROOM INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

Ont comparu:

1) SYDNEY NOMINEES N.V., une société anonyme régie par le droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à P.O. Box 3820, Road Town, Ellen L. Skelton Building, Tortola (Iles Vierges Britanniques);

2) QUEBEC NOMINEES N.V., une société anonyme régie par le droit des Iles Vierges Britanniques établie et ayant son siège social à P.O. Box 3820, Road Town, Ellen L. Skelton Building, Tortola (Iles Vierges Britanniques);

Les sociétés comparantes ci-avant désignées sub 1) et sub 2) sont toutes ici représentées par:

Madame Virginie Delrue, juriste, demeurant à B-6630 Martelange, 1, rue de la Poste,

en vertu de deux (2) pouvoirs donnés à Luxembourg, le 21 mai 2001.

Ces pouvoirs, signés ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, agissant en sa susdite qualité, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

Chapitre I^{er}. - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société («la Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination OOSTSTROOM INVESTMENT S.A.

Art. 2. Siège social

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. Objet

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant dans les conditions prévues par la loi.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital social

Le capital social de la Société est fixé cinquante mille Euros (50.000,- EUR) divisé en cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) par action.

Art. 6. Forme des Actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La Société peut également émettre des certificats d'actions multiples.

Chapitre III. - Conseil d'administration, Commissaires aux comptes

Art. 7. Conseil d'administration

La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs, les administrateurs restants ont le droit d'élire par un vote majoritaire un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Toute réunion du conseil d'administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le conseil d'administration peut de temps en temps déterminer.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Délégation de pouvoirs

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Conflit d'Intérêts

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. Un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui remplira

en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur ou du fondé de pouvoir seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale.

La Société indemniserà tout administrateur ou fondé de pouvoir et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes sus-nommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Commissaires aux comptes.

Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

Art. 16. Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier vendredi du mois de juillet de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 18. Procédure, vote

Les assemblées générales seront convoquées par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires aux comptes conformément aux conditions fixées par la loi. La convocation contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises à la majorité simple, quel que soit le nombre d'actions représentées à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 19. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 20. Affectation des bénéfices

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la loi.

Chapitre VI. - Dissolution - Liquidation**Art. 21. Dissolution, liquidation**

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. - Loi applicable**Art. 22. Loi applicable**

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2001. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2002.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	capital souscrit	nombre d'actions	Libération
1) SYDNEY NOMINEES N.V., prédésignée	25.000,- EUR	250	25.000,- EUR
2) QUEBEC NOMINEES N.V., prédésignée	25.000,- EUR	250	25.000,- EUR
Total:	50.000,- EUR	500	50.000,- EUR

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Coût - Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ soixante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, il est constaté que le capital social à hauteur de cinquante mille Euros (50.000,- EUR) est l'équivalent de deux millions seize mille neuf cent quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois (2.016.995,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Roeland P. Pels, juriste, demeurant 24, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg.

b) Monsieur Dirk C. Oppelaar, juriste, demeurant 62, rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg.

c) Madame Anna Bobo-Remijn, juriste, demeurant 36, rue des Cerisiers, L-6113 Junglinster.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

ELPERS & CO, REVISEURS D'ENTREPRISES S.à r.l., une société établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006.

3. Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

4. Le siège social est fixé à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. Delrue, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 mai 2001, vol. 859, fol. 55, case 12. – Reçu 20.170 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 juin 2001.

J.-J. Wagner.

(36296/239/240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2001.

AMICALE LTPEM, ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE L'INSTITUT ET DU LYCEE TECHNIQUE PRIVE EMILE METZ, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 50, rue de Beggen.

—
STATUTEN

In der Generalversammlung vom 27. Januar 2001 wurde durch Stimmenmehrheit beschlossen einen Verein ohne Gewinnzweck zu gründen, mit folgenden Statuten und deren Vorstand sich aus folgenden Mitgliedern zusammensetzt:

Stemmler Roger, pensionierter Gemeindebeamter, wohnhaft in Luxemburg;

Ney Marcel, pensionierter Privatangestellter, wohnhaft in Walferdange;

Mahr Roger, Staatsbeamter, wohnhaft in Bergem;

Niederborn Henri, Gemeindebeamter, wohnhaft in Luxemburg;

Grethen Adolphe, pensionierter Staatsbeamter, wohnhaft in Luxemburg;

Hoscheit Pierre, pensionierter Privatangestellter, wohnhaft in Luxemburg;

Klein Carlo, Gemeindebeamter, wohnhaft in Luxemburg.

Art. 1. Der Verein wird ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE L'INSTITUT ET DU LYCEE TECHNIQUE PRIVE EMILE METZ genannt. Abkürzung AMICALE LTPEM. Der Sitz des Vereins ist in Luxemburg-Dommeldange. Die Wirkungsdauer des Vereins ist unbegrenzt.

Art. 2. Das Ziel des Vereins ist es, zwischen den früheren Schülerinnen und Schüler des «Institut Emile Metz» bzw. des heutigem «Lycée Technique Privé Emile Metz» freundschaftliche Beziehungen zu schaffen und bestehende zu pflegen.

Durch Vorträge, Besprechungen, Exkursionen, Veröffentlichungen und dgl. im Bereich seiner Mittel, belehrend, bildend und unterhaltend auf seine Mitglieder einzuwirken.

Art. 3. Der Verein ist politisch und ideologisch neutral.

Art. 4. Der Verein besteht aus aktiven Mitgliedern und Ehrenmitgliedern, deren Anzahl unbegrenzt ist. Die Zahl der aktiven Mitgliedern kann nicht kleiner als 3 sein. Aktive Mitglieder können sämtliche frühere Schülerinnen und Schüler des «Institut Emile Metz» (IEM) bzw. des «Lycée Technique Privé Emile Metz» (LTPEM) werden, die ein Abschlussdiplom im IEM oder LTPEM erworben haben oder ihre Berufsausbildung auf einer anderen Schule abgeschlossen haben. Nur aktive Mitglieder haben das aktive und passive Stimmrecht. Alle aktive Mitglieder haben ein gleichwertiges Stimmrecht, welches nicht übertragbar ist. Ehrenmitglieder haben kein Stimmrecht. Der Vorstand kann Ehrentitel und Ehrenmitgliedschaften an Personen verleihen, welche dem Verein besondere Dienste erwiesen haben. Die Mitgliedschaft wird nach der Bezahlung des Mitgliedsbeitrages, welcher nach Vorlage entsprechender Anfrage während des laufendes Jahres zu entrichten ist, erteilt.

Art. 5. Der Vorstand entscheidet über die Aufnahme neuer Mitglieder, welche einen Antrag auf Mitgliedschaft vorgelegt haben und sich bereit erklären, die hier vorliegenden Satzungen anzuerkennen.

Art. 6. Die Höhe des jährlichen Mitgliedsbeitrages wird jedes Jahr von der Generalversammlung neu festgelegt. Der Beitrag kann 50,- Euro nicht übersteigen.

Art. 7. Die Mitgliedschaft wird beendet:

1) durch eine schriftliche Kündigung an den Vorstand,

2) durch Nicht-Bezahlung des Mitgliedsbeitrages welcher innerhalb des laufenden Jahres nach entsprechender Vorlage zu entrichten ist.

3) durch Ausschluss, welcher die Generalversammlung mit 2/3 Mehrheit der Anwesenden Mitglieder wegen Verstoß gegen die Satzung oder jedem anderen schwerwiegendem Vergehen nach Ermessen der Generalversammlung gestimmt wird. Ein Mitglied, welches ausgeschlossen werden soll, hat das Recht sich vor dem Vorstand zu rechtfertigen und zu verteidigen.

Kündigende oder ausgeschlossene Mitglieder oder deren Erben haben keinerlei Anspruch auf Vereinsmittel und können keine Rückerstattung ihrer Beiträge fordern.

Art. 8. Die Generalversammlung wird einmal im Jahr abgehalten. Das genaue Datum wird vom jeweiligen Vorstand festgelegt. Die Einladung der Generalversammlung erfolgt schriftlich. Die Mitglieder werden 30 Tage im Voraus benachrichtigt. Die Einladung enthält die Tagesordnung.

Art. 9. Eine außerordentliche Versammlung wird gehalten wenn 1/5 der aktiven Mitglieder dies fordert.

Art. 10. Die Beschlüsse werden auf der Generalversammlung unabhängig von der Zahl der anwesenden Mitglieder durch einfache Mehrheit der Wählenden bestimmt.

Art. 11. Der Vorstand setzt sich aus 3 bis 11 Mitglieder zusammen: 1. Präsident, 2. Vize-Präsident, 3. Schriftführer, 4. Beigeordneter Schriftführer, 5. Kassierer, 6-11 Beigeordnete (6 Mitglieder).

Die Vorstandsmitglieder werden durch die Generalversammlung gewählt. Die Mandatsdauer der Vorstandsmitglieder beträgt 2 Jahre. Die austretenden Vorstandsmitglieder sind wiederwählbar. Jede Wahl erfolgt in geheimer Abstimmung, außer bei gegenteiliger Entscheidung der Generalversammlung. Die Verteilung der verschiedenen Ämter im Vorstand geschieht durch die Vorstandsmitglieder selbst. Reduziert sich aus irgend einer Ursache die Mitgliedzahl des Vorstandes im Laufe des Jahres, so bleibt die zu besetzende Stelle offen bis zur nächsten Generalversammlung.

Art. 12. Der Vorstand leitet den Verein im Rahmen der satzungsmäßigen Bestimmungen und entsprechen der von der Generalversammlung getroffenen Beschlüsse. Der Vorstand versammelt sich so oft wie nötig. Die Einberufung erfolgt durch den Schriftführer auf Begehren des Präsidenten oder auf Begehren von 4 Vorstandsmitgliedern. Beschlussfähig ist der Vorstand wenn die Mehrzahl der Vorstandsmitglieder anwesend sind. Beschlüsse werden durch einfache Stimmenmehrheit angenommen. Im Falle von Stimmgleichheit ist die Stimme des Präsidenten vorherrschend. Vorstandsmitglieder welche mehr als viermal den Vorstandssitzungen unentschuldig fernbleiben gelten als aus dem Vorstand zurückgetreten.

Art. 13. Der Präsident repräsentiert den Verein in seinen Beziehungen mit Firmen und Verwaltungen. Hierbei kann er sich durch den Vize-Präsident oder durch ein Vorstandsmitglied vertreten lassen. Der Präsident leitet die Vorstandssitzungen sowie die Generalversammlung.

Art. 14. Der Schriftführer betreut die Korrespondenz des Vereines. Er erhält die an den Verein adressierte Post, welche er dem Vorstand in der nächsten Sitzung unterbreitet. Alle Rechnungen und Kontoauszüge werden dem Kassierer unmittelbar zugeleitet. Der Schriftführer ruft die Vorstandssitzungen und die Generalversammlung ein. Er erstellt und aktualisiert eine Liste sämtlicher Mitglieder. Ebenfalls fertigt er Protokolle der Vorstandssitzungen und der Generalversammlung an.

Art. 15. Der beigeordnete Schriftführer hilft dem Schriftführer bei seinen Aufgaben.

Art. 16. Der Kassierer verwaltet die finanziellen Mittel des Vereins und gewährleistet die Buchführung. Der Kassierer erhebt die Mitgliedsbeiträge. Ohne Zustimmung des Vorstands dürfen keine Ausgaben gemacht werden.

Art. 17. Die Verwaltung der Vereinsmittel durch den Kassierer, werden von zwei bis drei Kassenrevisoren kontrolliert. Die Kassenrevisoren dürfen nicht dem Vorstand angehören, sie müssen aber Mitglied (Aktives oder Ehrenmitglied) im Verein sein. Die Kassenrevisoren werden jedes Jahr von der Generalversammlung für die Dauer eines Jahres gewählt. Die Kassenrevisoren sind wiederwählbar. Die Kassenrevisoren müssen die Vereinskasse wenigstens einmal im Jahr kontrollieren und zwar vor der Generalversammlung.

Art. 18. Um den Verein verbindlich zu verpflichten ist die Unterschrift des Präsidenten oder Vize-Präsidenten und des Kassierers oder des Sekretärs nötig. Bei finanziellen Transaktionen ist die Unterschrift des Kassierers unabdinglich.

Art. 19. Die Änderung der Satzung erfolgen nach den Regeln, welche durch das großherzogliche Gesetz vom 21. April 1928 festgelegt worden sind.

Art. 20. Die Auflösung des Vereins kann durch die Generalversammlung beschlossen werden, in Übereinstimmung mit Artikel 20 des Gesetzes vom 21. April 1928. Die Generalversammlung kann aus gleichem Grund einen oder zwei Liquidatoren bestimmen, welche mit der Liquidation des Vereins beauftragt werden.

Art. 21. Die Bestimmungen des Gesetzes des 21. April 1928 sind für alle nicht durch die Satzung vorgesehenen Fälle anwendbar.

Die vorliegende Satzung wurde durch die Generalversammlung vom 27. Januar 2001 gutgeheißen.

Der Vorstand

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 46, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37710/999/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

EURO.TRAFICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 30, avenue Gordon Smith.

R. C. Luxembourg B 54.215.

L'an deux mille un, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

A comparu:

Monsieur Antonio Fionda, industriel, demeurant à Cervaro, Italie, Fraz. Ne Sordella, 4, agissant tant en son nom personnel

qu'en sa qualité de gérant unique de la société en nom collectif de droit italien AUTOTRASPORTI C/T DI FIONDA ANTONIO E.C. S.N.C., avec siège social à Cervaro, via Belvedere 4 CAP 0344, inscrite au registre du tribunal de Cassino, sous le numéro 4.463,

ainsi qu'en sa qualité de président du conseil d'administration et d'administrateur-délégué de la société de droit italien A. FIONDA S.P.A., avec siège à Cervaro, via Belvedere, 6, inscrite au registre des sociétés de la chambre de commerce de Frosinone sous le numéro FR 2000-3679.

Ce comparant, après avoir établi qu'il possède ensemble avec les sociétés qu'il représente toutes les quatre cent quarante (440) actions de la société EURO.TRAFICO S.A., société anonyme ayant son siège social à L-7740 Colmar-Berg, 30, avenue Gordon Smith, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 54.215,

et après avoir déclaré que la société initialement créée sous la forme d'une S.à r.l. a pris la forme d'une société anonyme aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 avril 1998, et que la libération du capital a été actée par ledit notaire en date du 4 août 1999,

s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et il a requis le notaire d'acter comme suit les résolutions unanimes des actionnaires:

I) Augmentation et conversion du capital:

Le capital social est augmenté de LUF 5.803.055,- pour être porté de LUF 4.400.000,- à LUF 10.203.055,- par:

1) l'incorporation au capital de réserves libres de la société à raison de LUF 1.428.000,-

2) d'apports nouveaux à raison de LUF 4.375.055,-

L'existence de cette réserve et la réalité de cet apport nouveau ont été prouvées au notaire par une copie des extraits bancaires de la société ainsi qu'un certificat du commissaire de la société, Monsieur François Binsfeld, comptable, demeurant à Colmar-Berg, daté de ce jour, ce que le notaire constate expressément.

Ensuite, le capital est transformé en deux cent cinquante-deux mille neuf cents Euros (EUR 252.900,-) représenté par quatre cent quarante (440) actions sans valeur nominale.

En conséquence, les trois premiers paragraphes de l'article 5 des statuts sont modifiés comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante-deux mille neuf cents Euros (EUR 252.900,-) divisé en quatre cent quarante (440) actions sans valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui l'a expressément constaté.»

II) Conseil d'administration:

1. Les actionnaires accordent décharge de leur mandat aux membres du Conseil d'Administration sortant.

2. Sont élus administrateurs pour une durée de six ans:

a) Monsieur Antonio Fionda, industriel, demeurant à Cervaro (Italie), Fraz. Ne Sordella, 4,

b) Monsieur Michele Fionda, chauffeur professionnel, demeurant à Colmar-Berg, 19, avenue Gordon Smith,

c) Monsieur Jacques Alardin, indépendant, demeurant à Colmar-Berg, 35, avenue Gordon Smith.

3. Est nommé Commissaire aux Comptes pour la durée de...

Monsieur Domenico Fionda, comptable, demeurant à Cervaro, via Belvedere, 4 (Italie).

Monsieur Antonio Fionda aura le titre de Président du Conseil et d'administrateur-délégué.

Il aura désormais le pouvoir d'engager la société sous sa seule signature sans limitation de montant.

Dont acte, fait et passé à Redange, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Fionda, C. Mines.

Enregistré à Redange, le 4 mai 2001, vol. 44, fol. 74, case 6. – Reçu 43.751 francs.

Le Receveur (signé): R. Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange, le 11 juin 2001.

C. Mines.

(37856/225/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

EURO.TRAFICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 30, avenue Gordon Smith.

R. C. Luxembourg B 54.215.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés suite à l'assemblée générale du 26 avril 2001, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange, le 26 avril 2001.

C. Mines.

(37857/225/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

CODENET, Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, Z.I. de Breedewee.

R. C. Luxembourg B 73.305.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2001, vol. 553, fol. 75, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2001.

A. Maton / A. Allard

Administrateur / Administrateur-Délégué

(38898/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

ELICO HOTELS, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1930 Luxembourg, 28, avenue de la Liberté.

L'an deux mille un, le trente mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

- Monsieur Colin Shepherd, hôtelier, demeurant à L-5753 Frisange, 32, Parc Lesigny.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité ELICO HOTELS, avec siège social à L-1930 Luxembourg, 28, avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 avril 1997, publié au Mémorial C numéro 409 du 29 juillet 1997.

- Que le capital social de la société est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- Frs) représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- Frs) chacune, entièrement libérées.

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique constate la cession par:

- Madame Fredericke Mike, sans état particulier, épouse de Monsieur John Shepherd, demeurant à L-7513 Mersch, 87-89, rue d'Arlon, de deux cent cinquante (250) parts sociales, à Monsieur Colin Shepherd, préqualifié;

- Monsieur John Shepherd, ingénieur en retraite, demeurant à L-7513 Mersch, 87-89, rue d'Arlon, de deux cent cinquante (250) parts sociales, à Monsieur Colin Shepherd, préqualifié.

Ces cessions de parts sont approuvées conformément à l'article sept (7) des statuts et Monsieur Colin Shepherd, agissant en sa qualité de gérant de ladite société la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit, est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de convertir le capital social de cinq cent mille francs (500.000,- Frs) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR), au cours de 40,3399 LUF 1,- EUR.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq virgule trente-deux euros (105,32 EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), sans création de parts sociales nouvelles.

Le montant de cent cinq virgule trente-deux euros (105,32 EUR) a été apporté en numéraire par l'associé unique de sorte que ledit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de remplacer les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- Frs) chacune par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Colin Shepherd, hôtelier, demeurant à L-5753 Frisange, 32, Parc Lesigny.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison du présent acte sont évalués à la somme de vingt-trois mille francs luxembourgeois.

Le montant de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de 4.248,59 LUF.

Dont acte, fait et passé à Junglinster.

Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Shepherd, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 juin 2001, vol. 514, fol. 70, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 juin 2001.

J. Seckler.

(37838/231/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

ELICO HOTELS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 28, avenue de la Liberté.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 juin 2001.

J. Seckler.

(37839/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

**I.T.C.S.-INTERTAX, INTERNATIONAL TAX CONSULTING SERVICES, S.à r.l.,
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxembourg, 98, avenue de la Faiencerie.

Im Jahre zweitausendeins, den siebten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Stefan Christ, Diplombetriebswirt, wohnhaft in D-54293 Konz b. Trier, Sudetenstrasse 7.

Herr Stefan Christ ist alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung INTERNATIONAL TAX CONSULTING SERVICES S.à r.l., in Abkürzung I.T.C.S. - INTERTAX, mit Sitz zu L-1510 Luxembourg, 98, avenue de la Faiencerie,

gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 12. Februar 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 387 vom 28. Mai 1998, deren Statuten mehrmals abgeändert wurden und ein letztes Mal gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Paul Decker, im Amtssitz zu Luxemburg-Eich, am 20. Dezember 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 196 vom 8. März 2000.

Herr Stefan Christ, vorgenannt, überträgt hiermit unter aller Gewähr rechtens seine ihm gehörenden fünfhundert Geschäftsanteile (500) in der Gesellschaft mit beschränkter Haftung INTERNATIONAL TAX CONSULTING SERVICES S.à r.l., in Abkürzung I.T.C.S. - INTERTAX, an Herrn Harald Zbinden, Business- und Systemconsultant, wohnhaft in D-56412 Niederelbert, Südstrasse 18 und dies annehmend, zu dem zwischen den Parteien vereinbarten Preis von siebenhunderttausend Luxemburger Franken (LUF 700.000,-), welcher Preis in zwei Teilraten durch gesondert auszustellende Quittung belegt wird.

In seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter hat sich Herr Harald Zbinden, vorgenannt, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Er gibt sein Einverständnis zu der hiervor gemachten Anteilabtretung.

Dasselbe geschieht durch Herrn Stefan Christ in seiner Eigenschaft als technischer Geschäftsführer.

Zweiter Beschluss

Aufgrund der vorangegangenen Gesellschaftsanteilabtretung beschliesst der Gesellschafter Artikel sechs der Satzung wie folgt abzuändern:

«**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfhunderttausend Luxemburger Franken (LUF 500.000,-) und ist eingeteilt in fünfhundert (500) Geschäftsanteile zu je eintausend Luxemburger Franken (LUF 1.000,-). Alle fünfhundert (500) Anteile wurden von Herrn Harald Zbinden, Business- und Systemconsultant, wohnhaft in D-56412 Niederelbert, Südstrasse 18, gezeichnet.»*Dritter Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung beschliesst den Herrn Stefan Christ, vorgenannt, als besoldeten technischen Geschäftsführer zu ernennen.

Die Gesellschafterversammlung beschliesst Herrn Harald Zbinden, vorgenannt, als administrativen Geschäftsführer zu ernennen.

Herr Stefan Christ hat als besoldeter technischer Geschäftsführer die weitestgehenden Befugnisse, die Gesellschaft zu vertreten, mit folgenden Einschränkungen:

a) Herr Stefan Christ, vorgenannt, ist im operativen Geschäft zeichnungsberechtigt bis zu einem Betrag von sechshunderttausend Luxemburger Franken (LUF 600.000,-) beziehungsweise dem entsprechenden Gegenwert in Euro. Darüberhinaus ist die Gegenzeichnung des administrativen Geschäftsführers nötig.

b) Herr Stefan Christ, vorgenannt, ist nicht berechtigt die Gesellschaft über einen Betrag von sechshunderttausend Luxemburger Franken (LUF 600.000,-) oder dem entsprechenden Gegenwert in Euro zu verpflichten oder Verträge mit einer Laufzeit von mehr als einem Jahr abzuschliessen.

c) Herr Stefan Christ, vorgenannt, ist nicht berechtigt, ohne Zustimmung einer ausserordentlichen Generalversammlung oder gegebenenfalls des administrativen Geschäftsführers Personal einzustellen, zu entlassen oder zu befördern. Herr Stefan Christ ist lediglich als besoldeter Geschäftsführer im Rahmen der Fachaufsicht weisungsbefugt.

Weitergehende Personalangelegenheiten erfolgen ausschliesslich auf Anweisung der Gesellschafterversammlung.

d) Herr Stefan Christ, vorgenannt, ist weder berechtigt ohne Zustimmung des administrativen Geschäftsführers, Wechselverbindlichkeiten auf die Gesellschaft einzugehen, noch ohne Zustimmung der Gesellschafterversammlung Grundstücksgeschäfte im Namen der Gesellschaft zu tätigen, oder die Gesellschaft im Ganzen zu veräussern.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienenen, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet S. Christ, H. Zbinden, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 129S, fol. 52, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Senningerberg, den 31. Mai 2001.

P. Bettingen.

(37913/202/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

ASSURANCES DIEDERICH, Société Anonyme.

Siège social: L-8365 Hagen, 7, rue Principale.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt huit mai

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Petange.

Ont comparu:

1) Monsieur Guy Diederich, agent d'assurances demeurant L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon

2) Monsieur Paul Diederich, administrateur de sociétés, demeurant L-8368 Hagen, 20, An der Laach

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme, qu'ils vont constituer entre eux

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ASSURANCES DIEDERICH.

Cette société aura son siège à Hagen. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille d'assurances, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 3. Le capital social est fixé à (31.000,-) euros, divisé en mille (1.000,-) actions de trente et un (31,-) euros chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Guy Diederich	500 actions
2) Monsieur Paul Diederich	500 actions
Total:	1.000 actions

Les actions ont été libérées à 100% par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-) euros, se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, courrier électronique étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2001.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quinze juin de chaque année, sauf un dimanche et un jour férié, et pour la première fois en 2001.

Art. 12. La loi du dix août mille neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille sept cent (1.700,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à 1.

2.- Sont nommés administrateurs

a) Monsieur Paul Diederich, préqualifié

b) Madame Patricia Scholer épouse Diederich, infirmière, demeurant L-8368 Hagen, 20, An der Laach

c) Monsieur Guy Diederich, préqualifié,

Est nommé administrateur-délégué Monsieur Guy Diederich précité, avec pleins pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La S.à r.l. PRESTA-SERVICES avec siège à L-8365 Hagen, 7, rue Principale

4.- La société est valablement engagée par la signature unique de l'administrateur-délégué.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-8365 Hagen, 7, rue Principale

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Diederich, P. Diederich, G. d'Huart.

Pétange, le 8 juin 2001

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juin 2001, vol. 868, fol. 88, case 12. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): Oehmen.

(38089/207/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2001.

CAPAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 28.278.

L'an deux mille un, le trente mai.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CAPAFIN S.A., avec siège social 1, rue Goethe, à L-1637 Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, alors de résidence à Dudelange, en date du 21 juin 1988, publié au Mémorial C, numéro 237 du 5 septembre 1988 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Joseph Elvinger en date du 3 novembre 1988, publié au Mémorial C, numéro 13 du 17 janvier 1989, suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 juillet 1993, publié au Mémorial C, numéro 185 du 11 mai 1994 et suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en remplacement du notaire instrumentant, en date du 30 décembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 212 du 27 mars 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl, qui désigne comme secrétaire Madame Carmen Mangen, employée privée, demeurant à Hivange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sabrina Mazzi, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Suppression de l'attribution de la valeur nominale aux actions; toutes les actions existantes sont changées en «actions sans valeur nominale».

2) Conversion du capital social de onze millions cinq cent mille francs luxembourgeois (11.500.000,- LUF) en deux cent quatre-vingt-cinq mille soixante-dix-sept virgule cinquante-cinq euros (285.077,55 EUR) au taux de conversion de

quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (40,3399 LUF) pour un euro (1,- EUR).

3) Augmentation du capital social d'un montant de quatorze mille neuf cent vingt-deux virgule quarante-cinq euros (14.922,45 EUR) pour le porter de son montant de deux cent quatre-vingt-cinq mille soixante-dix-sept virgule cinquante-cinq euros (285.077,55 EUR) à trois cent mille euros (300.000,- EUR), par l'émission de six cent une (601) actions nouvelles sans valeur nominale, entièrement libérées.

4) Souscription des six cent une (601) actions nouvelles comme suit:

- six cents (600) actions par la société ALPHA TRUST Ltd, avec siège social à Charlestown (Nevis Island), National Bank Building, Memorial Square, P.O. Box 556;

- une (1) action par Marc Schintgen, domicilié au 2, rue Rézefelder à L-5876 Hesperange.

5) Modification de l'article 3 des statuts suite aux résolutions précédentes.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour. Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer l'attribution de la valeur nominale aux actions; toutes les actions existantes sont changées en «actions sans valeur nominale».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de onze millions cinq cent mille francs luxembourgeois (11.500.000,- LUF) en deux cent quatre-vingt-cinq mille soixante-dix-sept virgule cinquante-cinq euros (285.077,55 EUR) au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (40,3399 LUF) pour un euro (1,- EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de quatorze mille neuf cent vingt-deux virgule quarante-cinq euros (14.922,45 EUR), pour le porter de son montant de deux cent quatre-vingt-cinq mille soixante-dix-sept virgule cinquante-cinq euros (285.077,55 EUR) à trois cent mille euros (300.000,- EUR), par l'émission de six cent une (601) actions nouvelles sans valeur nominale.

Souscription - Libération

a) La société ALPHA TRUST Ltd, avec siège social à Charlestown (Nevis Island), National Bank Building, Memorial Square, P.O. Box 556,

ici représentée par Monsieur Léon Rentmeister, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 mai 2001,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,

déclare souscrire six cents (600) actions nouvelles sans valeur nominale.

b) Monsieur Marc Schintgen, demeurant à L-5876 Hesperange, 2, rue Rézefelder,

ici représenté par Monsieur Léon Rentmeister, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 mai 2001,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,

déclare souscrire une (1) action nouvelle sans valeur nominale.

Toutes les actions nouvelles ont été entièrement libérées par un paiement en espèces de quatorze mille neuf cent vingt-deux virgule quarante-cinq euros (14.922,45 EUR), montant qui se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration pour l'enregistrement

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que les quatorze mille neuf cent vingt-deux virgule quarante-cinq euros (14.922,45,- EUR), représentant le capital augmenté, équivalent à six cent un mille neuf cent soixante-dix francs luxembourgeois (601.970,- LUF).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ quarante-trois mille francs luxembourgeois (43.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: L. Rentmeister, C. Mangen, S. Mazzi.

Enregistré à Capellen, le 8 juin 2001, vol. 421, fol. 91, case 7. – Reçu 6.020 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 15 juin 2001.

A. Weber.

(38871/236/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

CAPAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 28.278.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(38872/236/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

B.G. SERVICES S.A., Société Anonyme.

(anc. OWL PHARMACEUTICAL FINANCES S.A.)

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

Réunion du Conseil d'Administration

L'an deux mille et un, le onze mai.

Se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme B.G. SERVICES S.A. avec siège social établi à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue, à savoir:

1. Monsieur Jean-Pierre Hologne, comptable, demeurant à L-1318 Luxembourg, 4, rue des Celtes.
2. La société anonyme BUSINESS AGENCY LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A., établie à L-9530 Wiltz, 39, Grand-rue, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Thierry Hernalsteen.
3. La société A.L.M. EUROPA LTD, établie à 5A, St-Jame's Street, Dover, Kent CT16 1QD (Royaume-Uni), représentée par Monsieur Francis Dossogne.

Lesquels, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, ils désignent Monsieur Jean-Pierre Hologne, prénommé, au poste d'administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière.

T. Hernalsteen / J.-P. Hologne / F. Dossogne

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2001, vol. 9CS, fol. 13, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38795/206/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

B.G. SERVICES S.A., Société Anonyme,

(anc. OWL PHARMACEUTICAL FINANCES S.A.).

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(38796/206/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

GASTRO (LUX) S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 49, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 48.855.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juin 2001

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juin 2001:

- Que le siège social de la société est transféré au 49, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2001.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38970/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

CLARENDON S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.269.

—
*Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire
des actionnaires tenue en date du 7 mai 2001*

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte des démissions de Monsieur Philippe Pasquasy de ses fonctions d'administrateur de la société et approuve la cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de l'administrateur sortant, selon la décision prise par le Conseil d'Administration de la société en date du 1^{er} février 2001.

Troisième résolution

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur l'exercice 2001.

L'Assemblée Générale, pour autant que besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

Administrateurs:

- M. Iacopini Mario, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Jelmoni Alessandro, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Ranalli Virgilio, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38896/065/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

DEALING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2166 Luxembourg, 8, rue Mozart.
R. C. Luxembourg B 38.327.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 554, fol. 25, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2001.

Signature.

(38918/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

DEALING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1471 Luxembourg, 204, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.327.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 7 mai 2001

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 1999 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter le bénéfice à nouveau et de continuer les activités de la société.

L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société vers 204, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Administrateurs:

Monsieur Arnaud Ehlinger, employé privé demeurant à L-5692 Elvange, 29, rue Pierre Diederich
Monsieur Franco Berardini, technicien en bâtiment demeurant à F-54680 Errouville, 15, rue Maréchal Lyautey
Madame Marie-Louise Ehlinger-Fillgraff, sans état demeurant à L-Luxembourg, 49, rue Marie-Adelaïd

Commissaire aux comptes:

INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A., 81, rue J.B. Gillardin, L-4735 Pétange.

Pétange, le 7 mai 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 554, fol. 25, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38919/762/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

COBEPA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 27.820.

Les comptes annuels aux 31 décembre 2000 et 1999, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 2001

Conseil d'Administration

L'assemblée a décidé d'accepter la démission de leur mandat d'administrateur de MM. Michel Alle, Christophe Evers, Philippe Lambrecht, Jo Santino, Pierre Scohier ainsi que de Mme Marian Hogeslag sans pourvoir à leur remplacement. Le mandat des autres administrateurs est renouvelé pour la durée d'un an.

Suite à ces décisions le Conseil d'Administration en fonction pendant l'exercice 2001 est composé comme suit:

- Hardenne Nicole, Administrateur de sociétés, Drève du Caporal 1, B-1180 Bruxelles;
- de Walque Xavier, Membre du Comité de Direction de COBEPA, B-3080 Tervuren, Parklaan 51;
- de La Beaumelle Hubert, Membre du Comité de Direction de COBEPA, Canada, Toronto, Ontario M5J 2L4, Harbour Square Apt 3502;
- Goudsmit Eric, Adjoint à la Direction de COBEPA, B-1200 Bruxelles, avenue du Mistral 61;
- Herinckx Bernard, Adjoint à la Direction de COBEPA, ave du Congo 1, B-1050 Bruxelles;
- Laurent Josi Jean-Marie, Membre du Comité de Direction de COBEPA, B-1950 Kraainem, Bosduivenlaan 17;
- Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warken;
- Varin Christian, Administrateur-Délégué de COBEPA, Drève des Fauvettes 74, B-1630 Linkebeek;
- Van Zwieteren Jeroen, Investment Manager, PARIBAS DEELNEMINGEN, NL-3723 BS Bilthoven, Jan Steenlaan 17;
- Wackwitz Hans, Membre du Comité de Direction de COBEPA, B-1200 Bruxelles, ave Jonnart 20.

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a décidé de ne plus renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de MONTBRUN REVISION, S.à r.l. et de nommer ANDERSEN, L-2180 Luxembourg ainsi que PricewaterhouseCoopers, L-1014 Luxembourg en son remplacement pour la durée d'un an.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2000 la répartition bénéficiaire a été comme suit:

Allocation à la réserve légale.	152.211,34 EUR
Report à nouveau.	2.892.015,44 EUR
	<hr/>
	3.044.226, 78 EUR

F. Mangen

Administrateur

(38897/750/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

COMMERCIAL UNION LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 32.163.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires
qui a eu lieu à Luxembourg le mardi 3 avril 2001 à 14.00 heures*

Après avoir pris connaissance du bilan au 31 décembre 2000 et des comptes de pertes et profits pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2000, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité des voix, les comptes tels qu'ils lui ont été soumis.

Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs et aux Réviseur des comptes.

L'Assemblée Générale accepte la démission de M. Mike Hemming ainsi que la cooptation par le Conseil d'Administration de M. Ian Ainscow avec effet au 15 septembre 2000 et procède à la nomination des Administrateurs pour un nouveau mandat qui expirera à la prochaine Assemblée Générale Annuelle. Les mandats sont répartis comme suit:

Le conseil d'administration se compose comme suit:

Administrateurs:

- M. Baudouin Deschamps, administrateur, Bruxelles, Belgique
- M. Cesare Brugola, administrateur, Milan, Italie
- M. Ian Ainscow, administrateur-délégué, Londres, Angleterre
- M. Robert Woolf, administrateur, Londres, Angleterre

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que Réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

L'Assemblée Générale approuve le changement de dénomination du capital social en Euro avec effet immédiat. Luxembourg, le 3 avril 2001.

Pour extrait conforme

G. Meis

Head of Compliance and Legal

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2001, vol. 552, fol. 92, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38903/649/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

COMMERCIAL UNION LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 32.163.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2001, vol. 552, fol. 92, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(38904/649/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

COMMERCIAL UNION MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1013 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 25.076.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 552, fol. 7, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(38900/649/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

COMMERCIAL UNION MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1013 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 25.076.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 552, fol. 7, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(38902/649/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

COMMERCIAL UNION MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 25.076.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 552, fol. 7, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(38901/649/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

FIDACTION LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 77.510.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 27 décembre 2000

L'Assemblée décide de convertir le capital social en Euros avec effet au 1^{er} janvier 2001, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital est de 12.395,-. Le capital sera représenté par 500 actions d'une valeur nominale de 24.79 chacune.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 554, fol. 26, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38957/560/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

COVAM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 64.602.

Les comptes annuels aux 31 décembre 2000 et 1999, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2001

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale a pris acte des démissions de leur mandat d'Administrateur de Mme Carine Reuter-Bonert, de Messieurs Fons Mangen et Geert Asselman et décide de nommer en leur remplacement comme nouveaux Administrateurs de la Société pour une durée d'un an Messieurs Alain Vasseur, Alain Noullet et Roger Caurla.

Suite à ces décisions le Conseil d'Administration en fonction pendant l'exercice 2001 est composé comme suit:

- Vasseur Alain, consultant, Holzem (L)
- Noullet Alain, Employé Privé, Nospelt (L)
- Caurla Roger, Maître en droit, Mondercange (L)

Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale a décidé de ne plus renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de M. Dominique Maqua et de nommer comme nouveau Commissaire aux Comptes pour la durée d'un an HIFIN S.A. domicilié à Luxembourg, 3, place Dargent.

Répartition du résultat de l'exercice

L'assemblée générale a décidé le report à nouveau de l'intégralité de la perte de 234.431,- pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2000 ainsi que la poursuite de l'activité bien que la perte reportée dépasse 50% du capital social.

Transfert du siège social

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société au 19, rue de Kirchberg, L-1858 Luxembourg.

F. Mangen.

(38907/750/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

CCF LUXEMBOURG S.A., CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG), Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 9.638.

L'an deux mille un, le trente mai.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG S.A.), en abrégé CCF LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de SOCIETE FINANCIERE POUR L'AMERIQUE LATINE, suivant acte reçu en date du 1^{er} juillet 1971, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 165 du 11 novembre 1971.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 21 novembre 2000, numéro 851.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Arnaud Dubois, administrateur-délégué, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Fabienne Callot, employée privée, Luxembourg

L'assemblée élit comme scrutateurs Madame Nicole Pollefort, employée privée, Luxembourg, et Monsieur Jean-Marie Bondioli, employé privé, Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les un million (1.000.000) d'actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Constatation de la libération du capital par le CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE, Paris.

2.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

Les faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Ladite société a actuellement un capital entièrement souscrit de un milliard de francs luxembourgeois (1.000.000.000,- LUF).

Toutes les actions ont été libérées en espèces à concurrence de neuf cent soixante-quinze millions de francs luxembourgeois (975.000.000,- LUF).

L'assemblée constate la libération intégrale, par le CREDIT COMERCIAL DE FRANCE, Paris, des deux cent mille (200.000) actions qui sont, jusqu'à ce moment, libérées à concurrence de 87,5%.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément, que la somme de vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF) a été mise à la libre disposition de la Société.

Deuxième résolution

Suite à cette décision, le premier alinéa de l'article cinq des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. premier alinéa. Le capital souscrit est fixé à un milliard de francs luxembourgeois (1.000.000.000,- LUF), représenté par un million (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Dubois, F. Callot, N. Pollefort, J.-M. Bondioli, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 5 juin 2001, vol. 418, fol. 23, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 juin 2001.

E. Schroeder.

(38910/228/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

CCF LUXEMBOURG S.A., CREDIT COMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG), Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 9.638.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 juin 2001.

E. Schroeder.

(38911/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

C.S. FIN. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 62.271.

Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 7 mai 2001

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte des démissions de Monsieur Philippe Pasquasy de ses fonctions d'administrateur de la société et approuve la cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de l'administrateur sortant, selon la décision prise par le Conseil d'Administration de la société en date du 1^{er} février 2001.

Troisième résolution

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur l'exercice 2001.

L'Assemblée Générale, pour autant que besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'administrateur jusqu'au présent renouvellement.

Administrateurs:

- M. Iacopini Mario, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Jelmoni Alessandro, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Capuzzo Sandro, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Ranalli Virgilio, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, Rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38912/065/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

CYAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 65.350.

*Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 7 mai 2001**Deuxième résolution*

L'Assemblée prend acte des démissions de Monsieur Philippe Pascquasy de ses fonctions d'administrateur de la société et approuve la cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de l'administrateur sortant, selon la décision prise par le Conseil d'Administration de la société en date du 1^{er} février 2001.

Troisième résolution

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur l'exercice 2001.

L'Assemblée Générale, pour autant que besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

Administrateurs:

- M. Iacopini Mario, employé privé demeurant à Luxembourg
- M. Jelmoni Alessandro, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Capuzzo Sandro, employé privé demeurant à Luxembourg
- M. Ranalli Virgilio, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.
- Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38913/065/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

DEN NEIE FEIERKROP, Société Coopérative.

Siège social: L-1129 Luxembourg, 38, rue des Anémones.

R. C. Luxembourg B 45.510.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 554, fol. 25, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2001.

Signature.

(38921/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

DEN NEIE FEIERKROP S.C., Société Coopérative.

Siège social: L-1129 Luxembourg, 38, rue des Anémones.

R. C. Luxembourg B 45.510.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 27 avril 2001

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Il résulte dudit procès-verbal que le conseil d'administration de la société se compose de:

- René Clesse, administrateur-délégué, L-2420 Luxembourg, 66, rue de Reckenthal.
- Jacques Drescher, administrateur, secrétaire, demeurant à L-1129 Luxembourg, 38, rue des Anémones.
- Guy W. Stoos, administrateur, trésorier, demeurant à L-1935 Luxembourg, 15, rue des Lignes.
- Jean-Michel Treinen, administrateur, demeurant à L-7447 Lintgen, 186, rue de Fischbach.
- Georges Penning, administrateur, demeurant à L-1143 Luxembourg, 40, rue Astrid.

Ont été nommés commissaire aux comptes

Léon Claus, demeurant à L-9747 Enscherange, Maison 9.

I.F.M.C. S.A., 81, rue J.B. Gillardin, L-4735 Pétange.

Les comptes au 31 décembre 2000 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de verser des dividendes aux actionnaires et de reporter le restant du bénéfice à nouveau.

Luxembourg, le 27 avril 2001.

Pour la société

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 554, fol. 25, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38922/762/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

DAINLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 75.603.

Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 7 mai 2001

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte des démissions de Monsieur Philippe Pasquasy de ses fonctions d'administrateur de la société et décide de ne pas le remplacer en portant le nombre des administrateurs de six à cinq.

Troisième résolution

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur l'exercice 2001.

L'Assemblée Générale, pour autant que besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

Administrateurs:

- M. Davino Ciampelli, industriel, demeurant à Loreggio, Italie
- M. Mario Iacopini, employé privé demeurant à Luxembourg;
- M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Virgilio Ranalli, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Sandro Capuzzo, employé privé demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.
- Pour mention, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38914/065/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

EDIZIONE FINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 77.504.

Le bilan au 28 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2001, vol. 554, fol. 11, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

EDIZIONE FINANCE INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(38929/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

EDIZIONE FINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 77.504.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 30 mai 2001

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée statuant sur l'exercice 2001.

Conseil d'administration:

- M. Giancarlo Olgiati, demeurant en Suisse, président
- M. Jean Hoss, demeurant à Luxembourg, administrateur
- M. Sergio De Simoi, demeurant à Tréviso (Italie), administrateur
- M. Gustave Stoffel, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur

Commissaire aux comptes

ARTHUR ANDERSEN S.A., 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2001, vol. 554, fol. 11, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38930/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

DAMIRE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 56.509.

*Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 7 mai 2001**Deuxième résolution*

L'Assemblée prend acte des démissions de Monsieur Philippe Pasquasy de ses fonctions d'administrateur de la société et approuve la cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de l'administrateur sortant, selon la décision prise par le Conseil d'Administration de la société en date du 1^{er} février 2001.

Troisième résolution

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur l'exercice 2001.

L'Assemblée Générale, pour autant que besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

Administrateurs:

- M. Iacopini Mario, employé privé demeurant à Luxembourg
- M. Jelmoni Alessandro, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Capuzzo Sandro, employé privé demeurant à Luxembourg

Commissaire aux Comptes:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38915/065/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

DANAE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 41.768.

*Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 4 juin 2001**Deuxième résolution*

L'Assemblée prend acte des démissions de Monsieur Philippe Pasquasy de ses fonctions d'administrateur de la société et approuve la cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de l'administrateur sortant, selon la décision prise par le Conseil d'Administration de la société en date du 1^{er} février 2001.

Troisième résolution

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur l'exercice 2001.

L'Assemblée Générale, pour autant que besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

Administrateurs:

- M. Mario Iacopini, employé privé demeurant à Luxembourg;
- M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Sandro Capuzzo, employé privé demeurant à Luxembourg;

Commissaire aux Comptes:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38916/065/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

GUANCHE S.C., Société Coopérative.

Il est porté à la connaissance de tous que le Siège de la Société a été dénoncé pour les raisons suivantes:

Aucune trace et aucun contact possible avec le Gérant Actionnaire Mr Jean-André Bentegeat.

Junglinster, le 14 juin 2001.

T. Backer.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 38, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38987/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

DEBORA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 74.579.

Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 7 mai 2001

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte des démissions de Monsieur Philippe Pasquasy de ses fonctions d'administrateur de la société et décide de ne pas le remplacer en portant le nombre des administrateurs de cinq à quatre.

Troisième résolution

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur l'exercice 2001.

L'Assemblée Générale, pour autant que besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

Administrateurs:

- M. Mario Iacopini, employé privé demeurant à Luxembourg;
- M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Virgilio Ranalli, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Sandro Capuzzo, employé privé demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.
- Pour mention, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38920/065/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

EDIZIONE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 58.974.

Le bilan au 28 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2001, vol. 554, fol. 11, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

EDIZIONE PARTICIPATIONS S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(38931/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

EDIZIONE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 58.974.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 30 mai 2001

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée statuant sur l'exercice 2001.

Conseil d'administration:

- M. Giancarlo Olgiati, demeurant en Suisse, président
- M. Jean Hoss, demeurant à Luxembourg, administrateur
- M. Sergio De Simoi, demeurant à Tréviso (Italie), administrateur
- M. Gustave Stoffel, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur

Commissaire aux comptes

ARTHUR ANDERSEN S.A., 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2001, vol. 554, fol. 11, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38932/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

DIAMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 31.709.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 38, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(38923/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

DIXIEME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 66.950.

Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 7 mai 2001

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte des démissions de Monsieur Philippe Pasquasy de ses fonctions d'administrateur de la société et approuve la cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de l'administrateur sortant, selon la décision prise par le Conseil d'Administration de la société en date du 1^{er} février 2001.

Troisième résolution

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur l'exercice 2001.

L'Assemblée Générale, pour autant que besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

Administrateurs:

- M. Iacopini Mario, employé privé demeurant à Luxembourg
- M. Jelmoni Alessandro, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Capuzzo Sandro, employé privé demeurant à Luxembourg
- M. Ranalli Virgilio, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38924/065/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

**FT INTERACTIVE DATA (EUROPE) LIMITED
(anc. EXSHARE FINANCIAL LIMITED).**

Siège social: GB-EC 2A 4DL London, Fitzroy House, Epworth Street.
Succursale à Luxembourg: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 mars 2001

Il a été noté que la société a changé sa dénomination en FT INTERACTIVE DATA (EUROPE) LIMITED et que le Registre des Sociétés d'Angleterre et du pays de Galles a émis un certificat à cette fin.

Il a été décidé en conséquence:

Que la dénomination de la succursale luxembourgeoise de la société est modifiée en FT INTERACTIVE DATA (EUROPE) LIMITED.

Luxembourg, le 27 mars 2001.

Pour extrait conforme

Pour copie conforme

A. Schmitt

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2001, vol. 551, fol. 34, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38963/275/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

DUSTON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 66.002.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal sous seing privé en date du 30 avril 2001, enregistré à Luxembourg le 8 juin 2001, volume 553, folio 99, case 12, que suite à une décision de l'assemblée générale des actionnaires et dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social a été convertie de francs luxembourgeois en euros avec effet au 6 avril 2001, et que la rubrique capital a désormais la teneur suivante:

Le capital social est fixé à EUR 12.394,68 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents), divisé en 50 (cinquante) parts sociales de EUR 247,89 (deux cent quarante-sept euros et quatre-vingt-neuf cents) chacune.

Le siège social a en outre été transféré au L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2001.

Pour la Société

Signature

(38925/211/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

DUSTON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 66.002.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(38926/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

DYNAMIC MEDIA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
H. R. Luxemburg B 37.089.

—
Gemäss Gesellschafterbeschluss vom 28. Mai 2001 wird der Sitz der Gesellschaft verlegt nach 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société à responsabilité limitée

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 45, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38927/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

HIBISCUS, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 37.665.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 31 mai 2001, vol. 553, fol. 69, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 19 juin 2001.

Signature.

(38994/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

ELECTRO RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 24.739.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2001, vol. 554, fol. 11, case 31, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour la Société

Signature

(38934/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

EOSFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 65.730.

Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 7 mai 2001

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte des démissions de Monsieur Philippe Pasquasy de ses fonctions d'administrateur de la société et approuve la cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de l'administrateur sortant, selon la décision prise par le Conseil d'Administration de la société en date du 1^{er} février 2001.

Troisième résolution

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur l'exercice 2001.

L'Assemblée Générale, pour autant que besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

Administrateurs:

- M. Iacopini Mario, employé privé demeurant à Luxembourg
- M. Jelmoni Alessandro, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Capuzzo Sandro, employé privé demeurant à Luxembourg
- M. Ranalli Virgilio, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Basseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38935/065/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

JULIUS BAER MULTIINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 60.225.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Annuelle du 8 mai 2001, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Hermann Beythan

ETUDE DE BANDT, VAN HECKE, LAGAE & LOESCH, 4, rue Carlo Hemmer, L-1011 Luxembourg

- Bernard Schaezel

DEXIA BIL S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

- Dr Martin Vogel

JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES LTD., Freigutstraße 40, CH-8010 Zürich

Pour JULIUS BAER MULTIINVEST, SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39040/006/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

EOSINT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 75.266.

Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 7 mai 2001

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte des démissions de Monsieur Philippe Pasquasy de ses fonctions d'administrateur de la société et décide de ne pas le remplacer en portant le nombre des administrateurs de cinq à quatre.

Troisième résolution

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur l'exercice 2001.

L'Assemblée Générale, pour autant que besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

Administrateurs:

- M. Mario Iacopini, employé privé demeurant à Luxembourg;
- M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Virgilio Ranalli, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Sandro Capuzzo, employé privé demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.
- Pour mention, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38936/065/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

EQ SERV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 48, rue Principale.

L'an deux mille un, le trente mai.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1) Monsieur Geoffray Pozza, informaticien, demeurant à B-6723 Habay, 5, rue des Roses, ici représenté par Mademoiselle Regina Rocha Melanda, employée privée, demeurant à Dudelange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Habay le 10 mai 2001;

2) Monsieur Lucio Coppolino, informaticien, demeurant à B-7300 Boussu, 275, route de Dour, ici représenté par Mademoiselle Regina Rocha Melanda, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boussu le 10 mai 2001.

Les deux prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée EQ SERV, S.à r.l., avec siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 décembre 2000, non encore publié au Mémorial C,

requièrent le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

Le siège social est transféré de L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet à L-8365 Hagen, 48, rue Principale.

Suite à ce transfert de siège social, l'article 2 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Hagen; il pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, en vertu d'une décision unanime des associés.».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à dix-huit mille francs luxembourgeois (18.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Rocha Melanda, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 1^{er} juin 2001, vol. 421, fol. 90, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 15 juin 2001.

A. Weber.

(38937/236/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

EQ SERV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 48, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 79.831.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(38938/236/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

EURO CITY TAXI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 67.463.

L'an deux mille un, le trente et un mai.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Monsieur David Moody, loueur de taxis, demeurant à L-1651 Luxembourg, 15, avenue Guillaume.

2.- Monsieur José Pereira, loueur de taxis, demeurant à L-2335 Luxembourg, 39, rue N.S. Pierret.

Lesquels comparants déclarent être, suite à des cessions de parts sous seing privé à la valeur nominale, les seuls associés de la société à responsabilité limitée EURO CITY TAXI, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 115 du 24 février 1999.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 819 du 4 novembre 1999.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite aux cessions de parts sous seing privé à la valeur nominale, les parts sociales sont maintenant tenues comme suit:

1.- Monsieur David Moody, loueur de taxis, demeurant à L-1651 Luxembourg, 15, avenue Guillaume. 50 parts

2.- Monsieur José Pereira, loueur de taxis, demeurant à L-2335 Luxembourg, 39, rue N.S. Pierret . . . 50 parts

Total: 100 parts

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-1229 Luxembourg, 7, rue Bender à L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

Troisième résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur José Da Costa comme gérant administratif de la société et ils lui donnent pleine et entière décharge.

Est nommé comme nouveau gérant technique:

Monsieur David Moody, loueur de taxis, demeurant à L-1651 Luxembourg, 15, avenue Guillaume.

Monsieur José Pereira est confirmé en sa qualité de gérant technique.

La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Moody, J. Pereira, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 5 juin 2001, vol. 418, fol. 23, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): E. Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 juin 2001.

E. Schroeder.

(38943/228/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

EURO CITY TAXI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 67.463.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 juin 2001.

E. Schroeder.

(38944/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

ET SI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 93, rue de l'Alzette.

Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2001

La soussignée Madame Maria da Nazaré Moreira Goncalves Povoá, commerçante, veuve du sieur Nico Alberty, demeurant à L-8210 Mamer, 110, route d'Arlon,

agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée ET SI, S.à r.l., avec siège social à L-4011 Esch-sur-Alzette, 93, rue de l'Alzette, constituée suivant acte reçu par le notaire Alex Weber, de résidence à Bascharage, en date du 22 septembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 197 du 15 mars 2001,

a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est acceptée la démission de Madame Gabriele Kraut, demeurant à Trèves (Allemagne), comme gérante technique et de Madame Maria da Nazaré Moreira Goncalves Povoá, demeurant à Mamer, comme gérante administrative de la société pour le département fleurs, et décharge leur est donnée de leur fonction.

Deuxième résolution

Pour une durée indéterminée et pour tous les départements de l'objet social, Madame Maria da Nazaré Moreira Goncalves Povoá, veuve du sieur Nico Alberty, demeurant à L-8210 Mamer, 110, route d'Arlon, est nommée gérante unique avec pouvoir d'engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Bascharage, le 18 juin 2001.

Copie conforme à l'original

M^e A. Weber

N. Alberty-Goncalves

Enregistré à Capellen, le 12 juin 2001, vol. 137, fol. 45, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(38941/236/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

FINANCIAL DEVELOPMENT HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Protocole de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 10 mai 2001

Présents:

Monsieur Robert Borel	40 %
Monsieur Gaston Buy	20 %
Madame Annabelle Larnould	20 %

Absent:

Monsieur Marc Fontaine.

L'Assemblée Générale Extraordinaire d'actionnaires s'est réunie ce jour et les membres présents ont pris à l'unanimité la décision suivante:

1. De changer les pouvoirs des trois administrateurs qui sont Monsieur Marc Fontaine, Monsieur Robert Borel et Monsieur Gaston Buy qui, à partir de ce jour, ont signature collective à deux;
2. Aucun membre des administrateurs ne peut s'engager au nom de la société sans signature collective à deux.

Fait à Genève, le 10 mai 2001.

R. Borel-Saladin / G. Buy / A. Larnould

Par la présente, nous confirmons avoir pris note de tous les actes, contrats et documents signés par Monsieur Marc Fontaine au nom de groupe FINANCIAL DEVELOPMENT HOLDING S.A.H., Luxembourg, et nous avalisons ces actes, contrats et documents signés.

Dorénavant, nous vous prions de ne plus suivre les instructions de Monsieur Marc Fontaine sans l'autorisation écrite de la part des autres administrateurs du groupe qui ont signature collective à deux, selon la résolution prise à l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 10 mai 2001 à Genève.

Fait et signé à Genève, le 14 mai 2001.

R. Borel-Saladin / G. Buy / A. Larnould

Par la présente, nous confirmons la décision de la révocation immédiate de tous les pouvoirs de Monsieur Marc Fontaine.

Fait à Genève, le 17 mai 2001.

R. Borel-Saladin / G. Buy / A. Larnould

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2001, vol. 553, fol. 69, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38958/761/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

EUR BUILDINGS INTERNATIONAL (E.B.I.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 75.862.

Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 7 mai 2001

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte des démissions de Monsieur Philippe Pasquasy de ses fonctions d'administrateur de la société et décide ne pas le remplacer en portant le nombre des administrateurs de cinq à quatre.

Troisième résolution

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur l'exercice 2001.

L'Assemblée Générale, pour autant que besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

Administrateurs:

- M. Daniele Macchion, avocat, demeurant en Italie;
- M. Mario Iacopini, employé privé demeurant à Luxembourg;
- M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Sandro Capuzzo, employé privé demeurant à Luxembourg;

Commissaire aux Comptes:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38942/065/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

EUROMAF RE

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 66.783.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 554, fol. 11, case 31, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour la Société

Signature

(38947/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

IMERIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2001

Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration en fonction pendant l'exercice 2001 est composé comme suit:

- Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck
- Reuter-Bonert Carine, Employée Privée, 5, rue des Champs, L-3332 Fennange
- Antoine Jean-Hugues, Comptable, 98, rue des Mésanges, B-6730 Rossignol

Commissaire aux comptes

Le Commissaire aux Comptes en fonction pendant l'exercice 2001 est M. Maqua Dominique, Comptable, demeurant à 2, rue Grande, B-6767 Torgny.

Répartition du résultat de l'exercice

L'assemblée générale a décidé le report à nouveau de l'intégralité de la perte de EUR 9.985,36 pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2000.

F. Mangen

Administrateur

(39016/750/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

EUROPROFIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 38, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

(38948/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

EUROSNOW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 60.030.

Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 5 juin 2001

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte des démissions de Monsieur Philippe Pasquasy de ses fonctions d'administrateur de la société et décide de ne pas le remplacer en portant le nombre des administrateurs de six à cinq.

Troisième résolution

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur l'exercice 2001.

L'Assemblée Générale, pour autant que besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

Administrateurs:

- M. Stefano Dotto, administrateur de sociétés, demeurant à Treviso (Italie), Président du Conseil d'Administration;
- M. Mario Iacopini, employé privé demeurant à Luxembourg;
- M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Virgilio Ranalli, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38949/065/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

FAIRCOAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.631.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2001, vol. 554, fol. 12, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

FAIRCOAST S.A.

Signatures

(38951/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

FAIRCOAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 32.631.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2001, vol. 554, fol. 12, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

FAIRCOAST S.A.

Signatures

(38952/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

FAIR INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.946.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(38953/007/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

FAMILY SIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 51.967.

Le bilan au 31 octobre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 39, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

(38954/065/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

GAMBRO REINSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 30.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 2001, vol. 554, fol. 14, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2001.

Pour la société GAMBRO REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(38967/682/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

GAMBRO REINSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 30.666.

Conseil d'Administration

M. Ingemar Danielsson, Corporate Risk Manager, Täby, Sweden

M. Leif Lindgren, Senior Vice President, Stockholm, Sweden

M. Tony Nordblad, Managing Director, Luxembourg.

Commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 mai 2001

L'Assemblée Générale du 15 mai 2001 a réélu comme administrateurs:

M. Ingemar Danielsson, Corporate Risk Manager, Täby, Sweden

M. Leif Lindgren, Senior Vice President, Stockholm, Sweden

M. Tony Nordblad, Managing Director, Luxembourg.

Le mandat des administrateurs prendra fin après l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice 2001.

PricewaterhouseCoopers a été réélu comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice 2001.

Pour la société GAMBRO REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2001, vol. 554, fol. 14, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38966/682/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

FAVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 49.484.

*Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue en date du 18 mai 2001*

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte des démissions de Monsieur Philippe Pasquasy de ses fonctions d'administrateur de la société et approuve la cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de l'administrateur sortant, selon la décision prise par le Conseil d'Administration de la société en date du 1^{er} février 2001.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur l'exercice 2001.

L'Assemblée Générale, pour autant que besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

Administrateurs:

- M. Iacopini Mario, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Jelmoni Alessandro, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Capuzzo Sandro, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Ranalli Virgilio, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32 rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38955/065/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

GARMOND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.275.

*Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue en date du 7 mai 2001*

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte des démissions de Monsieur Philippe Pasquasy de ses fonctions d'administrateur de la société et approuve la cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de l'administrateur sortant, selon la décision prise par le Conseil d'Administration de la société en date du 1^{er} février 2001.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur l'exercice 2001.

L'Assemblée Générale, pour autant que de besoin ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

Administrateurs:

- M. Iacopini Mario, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Jelmoni Alessandro, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Capuzzo Sandro, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Ranalli Virgilio, employé privé demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38969/065/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

FIBRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 66.926.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2001

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de la société LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de leur mandat d'administrateur.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Alex Schmitt, avocat, demeurant 7, Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg, Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant 7, Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg, et Madame Vinciane Schandeler, avocat, demeurant 7, Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 7, Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 mai 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2001, vol. 554, fol. 24, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38956/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

GALLIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 39.552.

L'an deux mille un, le douze juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de GALLIUM S.A., R. C. B n° 39.552, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, alors notaire de résidence à Differdange, en date du 19 février 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 327 du 30 juillet 1992.

Les statuts ont été modifiés conformément à un procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration du 3 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 902 du 29 novembre 1999.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Madame M.-Rose Dock, directeur général, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Virginie Dalstein, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros (EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-cinq mille (35.000,-) euros (EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société de EUR 35.000,-, divisé en 3.500 actions de EUR 10,- par incorporation de bénéficiaires à concurrence de EUR 50.000,-, pour le porter à EUR 85.000,- divisé en 8.500 actions de EUR 10,-.

Répartition des 5.000 actions nouvelles de EUR 10,- chacune ainsi créées au prorata de la participation de chaque actionnaire.

2. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de EUR 50.000,-, pour le porter de son montant actuel de EUR 35.000,- à EUR 85.000,- euros par la création et l'émission de 5.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune.

Le montant de EUR 50.000,- a été intégralement libéré par incorporation partielle de bénéfices reportés.

La réalité de ces bénéfices reportés a été prouvée au notaire instrumentaire par la remise des comptes intérimaires établis au 30 avril 2001, ainsi que d'une attestation établie en date du 10 mai 2001 par le commissaire aux comptes de la Société, Monsieur Marco Ries, laquelle attestation restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration est chargé de procéder à la répartition des 5.000 actions précitées au prorata des participations respectives de tous les actionnaires.

Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions qui précèdent l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-cinq mille (85.000,-) euros (EUR), représenté par huit mille cinq cents (8.500) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros (EUR) chacune.»

Evaluation

A toutes fins utiles la présente augmentation de capital est évaluée à deux millions seize mille neuf cent quatre-vingt-quinze (2.016.995,-) francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M.-R. Dock, V. Dalstein, A. Swetenham, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 9CS, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2001.

A. Schwachtgen.

(38964/230/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

GALLIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 39.552.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 676 du 12 juin 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(38965/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

FORMULA PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 49, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 65.487.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2001, vol. 554, fol. 32, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2001.

FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A.

Signature

(38961/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

**GRETEL S.A., Société Anonyme,
(anc. KELLAWAY & PARTNERS S.A.).**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 25.128.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 35, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 9.555,92 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(38986/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

GBL FINANCE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 18.507.

—
EXTRAIT

Conseil d'administration du 7 décembre 2000

En application de l'article 10 des statuts, le Conseil décide de nommer Madame Mathieu, domiciliée à Yutz (F-57970), fondée de pouvoir en remplacement de Madame Carine Back.

Plus spécifiquement,

Mandats spéciaux

Titulaires

Les administrateurs:

Monsieur Helbo (Directeur)

Madame Mathieu (Fondé de pouvoir)

Tous les actes c'est à dire tous ceux énumérés notamment sous les points 1 à 9 ci-après mais aussi ceux qui ne sont pas repris dans la liste seront valablement signés par deux administrateurs agissant conjointement.

Les actes numérotés de 1 à 5 seront valablement signés par Madame Mathieu et Monsieur Helbo agissant conjointement à deux ou chacun avec un administrateur:

1. Recevoir tous dépôts de fonds et en fixer les modalités.

2. Acquérir, aliéner, prendre ou donner en location tout mobilier et matériel d'exploitation au sens le plus large; conclure les approvisionnements de toute nature ainsi que les contrats d'entretien. Toutefois, les approvisionnements de toute nature d'un montant maximum de EUR 2.500 seront valablement signés par une personne agissant seule.

3. Faire toute demande d'immatriculation, modification ou radiation au registre de commerce et aux registres de sociétés, effectuer tous dépôts au nom de la mandante auxdits registres ainsi qu'aux greffes des tribunaux: subdéléguer ce pouvoir de représentation à titre permanent ou de cas en cas.

4. Conclure, résilier, amender toutes assurances.

5. Accepter et prendre tous engagements à l'égard de la Régie des Téléphones et Télégraphes, de l'Administration des Postes ainsi que de tous organismes de transport.

Les actes numérotés de 6 à 9 seront valablement signés par Madame Mathieu ou Monsieur Helbo agissant conjointement avec un administrateur:

6. Prendre et accepter tous engagements en matière de baux immobiliers et de gestion immobilière en ce compris tous travaux d'aménagement; représenter la mandante aux assemblées de copropriétaires et y prendre toute décision; subdéléguer ce pouvoir de représentation.

7. Gérer les comptes et avoirs en banque ainsi que dans les autres organismes financiers; délivrer des procurations à cet effet.

Toutefois, la signature d'un administrateur pourra être remplacée par celle de Madame Mathieu ou celle de Monsieur Helbo pour:

- des ordres de transfert entre deux comptes bancaires ouverts au nom de sociétés du groupe;
- des ordres de paiement jusqu'à concurrence de EUR 125.000 en faveur de tiers.

Par ailleurs, la gestion interne d'un compte bancaire (c'est-à-dire déposer à terme des avoirs disponibles en compte à vue au sein d'un même organisme financier) sera valablement effectué par une personne agissant seule.

8. Faire toutes déclarations, demandes, réponses, notifications, rectifications, réclamations et accomplir toutes formalités en matière fiscale; représenter la mandante auprès de toutes Administrations fiscales.

9. Prendre tous engagements en matière d'équipement logiciel d'exploitation et/ou d'application et de disposition des droits de la mandante en cette matière.

Assemblée générale ordinaire tenue le 21 mai 2001

PricewaterhouseCoopers, LUXEMBOURG est nommé commissaire pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire de 2002.

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jacques Moulart de ses fonctions d'administrateur avec effet le 21 mai 2001 et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Il résulte:

Que la rubrique suivante est à modifier:

Conseil d'administration

Gaston Thorn, Docteur en droit, Luxembourg - Président;
 Jean-Donat Calmes, Administrateur de sociétés, Munsbach - Administrateur;
 Thierry de Rudder, Administrateur de sociétés, Rhode-Saint-Genèse (B).

Administrateur

Patrick De Vos, Administrateur de sociétés, Deurne (B) - Administrateur;
 Gérald Frère, Administrateur de sociétés, Gerpennes (B) - Administrateur;
 Michel Hucklenbroich, Administrateur de sociétés, Dilbeek (B) - Administrateur;
 Esther Jakober, Administrateur de sociétés, Bruxelles (B) - Administrateur;
 Ann Opsomer, Administrateur de sociétés, Waasmunster (B) - Administrateur;
 Michel Vivario, Administrateur de sociétés, Onhaye (B) - Administrateur.

Pour avis sincère et conforme

L. Mathieu

Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 42, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38971/000/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

GOLDEN AGE S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
 R. C. Luxembourg B 64.330.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 44, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Liquidateur

(38977/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

GOLDEN AGE S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
 R. C. Luxembourg B 64.330.

Le bilan de clôture au 31 juillet 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 44, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Liquidateur

(38978/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

GOLDEN AGE S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
 R. C. Luxembourg B 64.330.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale, qui s'est tenue en date du 15 juin 2001 que:

1. le rapport des commissaires spéciaux sur la gestion de la liquidation et de la dissolution de la société a été approuvé.
2. L'Assemblée a accordé décharge pleine de leurs missions respectives au liquidateur, aux administrateurs et aux commissaires.
3. L'Assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société.
4. Les documents de la société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège de la société, 23, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Le Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 44, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38979/535/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

GAPRIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 32.401.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le douze juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COMPANIA FINANCIERA PRINCESA S.A., une société établie et ayant son siège social à Panama, République de Panama,

ici représentée par Monsieur Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano, le 17 mai 2001.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme GAPRIN HOLDING S.A., R.C. B numéro 32.401, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 103 du 30 mars 1990.

- Les statuts de ladite société ont été modifiés suivant un acte reçu par le même notaire, en date du 24 octobre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 143 du 22 mars 1991.

- La Société a actuellement un capital social d'un million (1.000.000,-) de francs suisses (CHF), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs suisses (CHF) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actionnaires avec les transferts afférents ainsi que 8 certificats d'actions au porteur lesquels ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société GAPRIN HOLDING S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Muller, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 129S, fol. 90, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2001.

A. Schwachtgen.

(38968/230/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

GEMMECO, Société Coopérative.

Siège social: L-4063 Esch-sur-Alzette, 1, rue Pierre Claude.
R. C. Luxembourg B 66.425.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2001, vol. 554, fol. 33, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2001.

FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A.

Signature

(38972/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

GHAZALI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 62.257.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2001, vol. 554, fol. 11, case 31, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour la société

Signature

(38973/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

GIMKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 75.268.

*Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue en date du 7 mai 2001*

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte des démissions de Monsieur Philippe Pasquasy de ses fonctions d'administrateur de la société et décide ne pas le remplacer en portant le nombre des administrateurs de cinq à quatre.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur l'exercice 2001.

L'Assemblée Générale, pour autant que de besoin ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

Administrateurs:

- M. Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Virgilio Ranalli, employé privé, demeurant à Luxembourg.
- M. Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38974/065/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

**HUTCHISON WHAMPOA 3G CONTENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HUTCHISON 3G SWITZERLAND INVESTMENTS, S.à r.l.).**

Capital souscrit: 12.500,- EUR.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 78.207.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 7 juin 2001, que la société HUTCHISON 3G EUROPE INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social au 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, a cédé ses 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- de la société HUTCHISON WHAMPOA 3G CONTENT, S.à r.l. (précédemment HUTCHISON 3G SWITZERLAND INVESTMENTS, S.à r.l.) à la société HUTCHISON WHAMPOA EUROPE INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social au 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

A compter de cette date, la société HUTCHISON WHAMPOA EUROPE INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social au 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg est devenue associé unique de la société HUTCHISON WHAMPOA 3G CONTENT, S.à r.l. (précédemment HUTCHISON 3G SWITZERLAND INVESTMENTS, S.à r.l.).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 554, fol. 16, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39004/581/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

GO-FAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 59.613.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 39, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

(38975/065/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

GO-FAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 59.613.

*Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue en date du 2 mai 2001*

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte des démissions de Monsieur Philippe Pasquasy de ses fonctions d'administrateur de la société et approuve la cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de l'administrateur sortant, selon la décision prise par le Conseil d'Administration de la société en date du 1^{er} février 2001.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur l'exercice 2001.

L'Assemblée Générale, pour autant que de besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

Administrateurs:

- M. Iacopini Mario, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Jelmoni Alessandro, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Capuzzo Sandro, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38976/065/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

GOLDENBURY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 76.565.

L'an deux mille un, le onze juin,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GOLDENBURY (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 793 du 30 octobre 2000, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 76.565.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Dominique Philippe, administrateur de sociétés et conseil économique, demeurant à Howald,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Marcel Wagner, employé privé, demeurant à Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Martine Camus, employée privée, demeurant à Howald.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Modification du troisième alinéa de l'article cinq des statuts, concernant l'engagement de la société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

L'assemblée générale décide de modifier le troisième alinéa de l'article cinq des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Troisième alinéa.** La société se trouve engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: D. Philippe, M. Wagner, M. Camus, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 129S, fol. 89, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2001.

E. Schlessler.

(38980/227/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

GOLDENBURY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 76.565.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2001.

E. Schlessler.

(38981/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

GREEN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 75.271.

Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 7 mai 2001

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte des démissions de Monsieur Philippe Pasquasy de ses fonctions d'administrateur de la société et décide ne pas le remplacer en portant le nombre des administrateurs de cinq à quatre.

Troisième résolution

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur l'exercice 2001.

L'Assemblée Générale, pour autant que de besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'Administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

Administrateurs:

M. Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;

M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;

M. Virgilio Ranalli, employé privé, demeurant à Luxembourg;

M. Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

- H.R.T. Révision, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38985/065/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

GOLDEN IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-4940 Bascharage, 124, avenue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 64.777.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 554, fol. 25, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2001.

Signature.

(38982/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

GOMAREAL, Société Anonyme.
Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 56.979.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 2, case 47, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(38983/730/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

HANSATANK LUXEMBURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
Gesellschaftssitz: L-1946 Luxembourg, 2A, rue Louvigny.

Im Jahre zweitausendeins, am einunddreissigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Alex Weber, mit dem Amtswohnsitz zu Niederkerschen.

Sind erschienen:

1) Die Gesellschaft HANSATANK, SCHIFFFAHRT- UND BEFRACHTUNGSGESELLSCHAFT, G.m.b.H., mit Sitz zu D-49090 Osnabrück, Rheinstrasse 82,

hier vertreten durch Herrn Andreas Bolte, zu L-1946 Luxembourg, 2A, rue de Louvigny wohnend, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben am 21. Mai 2001.

2) Herr Uwe Beckmann, Kaufmann, zu D-49076 Osnabrück, Otto von Guericke Strasse 5 wohnend,

hier vertreten durch Herrn Andreas Bolte, vorgeannt,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben am 21. Mai 2001.

3) Die Gesellschaft JAEGERs BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT m.b.H., mit Sitz zu D-47198 Duisburg, Königstrasse 88,

hier vertreten durch Herrn Joachim Krützfeldt, zu L-1147 Luxembourg, 38, rue de l'Avenir wohnend,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben am 30. Mai 2001.

Die drei vorerwähnten Vollmachten bleiben, nach ne varietur Paraphierung durch die Komparenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Gesellschaft HANSATANK, SCHIFFFAHRT- UND BEFRACHTUNGSGESELLSCHAFT, G.m.b.H. und Herr Uwe Beckmann, beide vorgeannt, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HANSATANK LUXEMBURG, S.à r.l., mit Sitz zu L-1946 Luxembourg, 2A, rue Louvigny, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 20. November 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 107 vom 22. Februar 1999 und abgeändert gemäss Urkunde unter Privatschrift vom 1. Januar 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 510 vom 5. Juli 1999,

ersuchen den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Abtretungen von Gesellschaftsanteilen

1) Die Gesellschaft HANSATANK, SCHIFFFAHRT- UND BEFRACHTUNGSGESELLSCHAFT, G.m.b.H., vorgeannt sub 1, erklärt andurch neunundneunzig (99) Anteile der Gesellschaft HANSATANK LUXEMBURG, S.à r.l. abzutreten an die dies annehmende Gesellschaft JAEGERs BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT m.b.H., vorgeannt sub 3, zum Preise von vierundzwanzigtausendsiebenhundertfünfzig Euro (24.750,- EUR).

Der Kaufpreis ist fällig mit:

a) Vorlage der Übernahmebilanz;

b) Gegenüberstellung und Saldierung aller gegenseitigen Zahlungs- und Ausgleichsansprüche.

2) Herr Uwe Beckmann, vorgeannt sub 2, erklärt andurch ein (1) Anteil der Gesellschaft HANSATANK LUXEMBURG, S.à r.l., abzutreten an die dies annehmende Gesellschaft JAEGERs BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT m.b.H., vorgeannt sub 3, zum Preise von zweihundertfünfzig Euro (250,- EUR).

Der Kaufpreis ist fällig mit:

a) Vorlage der Übernahmebilanz;

b) Gegenüberstellung und Saldierung aller gegenseitigen Zahlungs- und Ausgleichsansprüche.

Die Gesellschaft JAEGERS BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT m.b.H. wird Eigentümerin der ihr andurch abgetretenen Gesellschaftsanteile vom heutigen Tage an und sie hat Recht auf die Erträge und Gewinne, welche diese Anteile produzieren, vom 1. Januar 2001 an gerechnet.

Die Gesellschaft JAEGERS BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT m.b.H. wird in alle Rechte und Pflichten, welche mit den abgetretenen Gesellschaftsanteilen zusammenhängen, eingesetzt.

Gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches werden die vorerwähnten Abtretungen von Gesellschaftsanteilen hiermit von Herrn Andreas Bolte, zu L-1946 Luxemburg, 2A, rue Louvigny wohnend, handelnd in seiner Eigenschaft als alleinvertretungsberechtigter Geschäftsführer der Gesellschaft, angenommen.

Nach gegenwärtigen Abtretungen ist die Gesellschaft JAEGERS BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT m.b.H., vorgeannt sub 3), alleinige Eigentümerin aller einhundert (100) Gesellschaftsanteile.

II.- Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann hat die Gesellschaft JAEGERS BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT m.b.H., vorgeannt sub 3, einzige Gesellschafterin der Gesellschaft HANSATANK LUXEMBURG, S.à r.l., folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Angenommen wird der Rücktritt von Herrn Andreas Bolte, zu L-1946 Luxemburg, 2A, rue Louvigny wohnend, als Geschäftsführer der Gesellschaft und Entlast von seiner Funktion wird ihm hiermit erteilt.

Zweiter Beschluss

Auf eine unbestimmte Dauer wird Herr Joachim Krützfeldt, zu L-1147 Luxemburg, 38, rue de l'Avenir wohnend, zum neuen Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt. Er kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtmässig verpflichten.

Kosten

Die Kosten die der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde anfallen, werden abgeschätzt auf ungefähr fünf- undvierzigtausend Luxemburgische Franken (45.000,- LUF).

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an Komparenten, haben dieselben zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Bolte, J. Krützfeldt, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 8 juin 2001, vol. 421, fol. 92, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkerschen, den 15. Juni 2001.

A. Weber.

(38990/236/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

HORIZON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 9.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2001, vol. 554, fol. 32, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(38999/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

HORIZON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 9.803.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 8 juin 2001

L'Assemblée renouvelle pour une année le mandat du Commissaire sortant, MONTBRUN REVISION et des Administrateurs Mme Marie-Paule Weides et MM Joseph Winandy et Yvan Juchem.

Ces mandats expireront à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2002.

Pour copie conforme

J. Winandy / Y. Juchem

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2001, vol. 554, fol. 32, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39000/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

GRANIBERIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.531.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(38984/007/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

GÜTH DÄCHER UND FASSADEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 46.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 554, fol. 19, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(38988/576/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

HARAM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 55.596.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 39, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

(38991/065/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

HOLEANDERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 45.848.

*Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue en date du 16 mai 2001*

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte des démissions de Monsieur Philippe Pasquasy de ses fonctions d'administrateur de la société et approuve la cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de l'administrateur sortant, selon la décision prise par le Conseil d'Administration de la société en date du 1^{er} février 2001.

Troisième résolution

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur l'exercice 2001.

L'Assemblée Générale, pour autant que de besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

Administrateurs:

- M. Iacopini Mario, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Jelmoni Alessandro, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Capuzzo Sandro, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

- H.R.T. Révision, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38996/065/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

HAGSTRÖMER & QVIBERG (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 4-6, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 66.720.

On this day, the 1st of June 2001, the Board of Directors decides to set the powers of signatures as follows:

«A» Signatures:

Thomas Vinell, Managing Director
Henrik Dahlgren, Deputy Managing Director
Alain Peigneux, Finance & Administration Manager
Michael Reander, Head of Sales

Signatures.

The Company is validly bound in all matters by the joint signature of two of the above «A» signatures.

«B» Signatures:

Edward von Knorring
Ulf Bonde
Hans Johansson
Louise Nordfors
Frederik Rudberg
Jessica Pokosta

Signatures.

The Company is validly bound by the joint signature of any of the above «B» signature together with a «A» signature, for the following matters:

- Checklist remitted to collaborating custodian banks
- Limited power of attorneys remitted to collaborating custodian banks
- Transfer of securities to/from collaborating custodian banks.

The Company is validly bound by the joint signature of two of the above «B» signatures for the following matter:

- Daily trade/FX lists remitted to collaborating custodian banks.

The Board of Directors

P. Axman / A. Böös / T. Vinell

Pour copie conforme

G. Arendt

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 42, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38989/275/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

HORSE EQUITY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 59.728.

*Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue en date du 5 juin 2001*

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte des démissions de Monsieur Philippe Pasquasy de ses fonctions d'administrateur de la société et décide ne pas le remplacer en portant le nombre des administrateurs de cinq à quatre.

Troisième résolution

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur l'exercice 2001.

L'Assemblée Générale, pour autant que besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

Administrateurs:

M. Iacopini Mario, employé privé, demeurant à Luxembourg
M. Jelmoni Alessandro, employé privé, demeurant à Luxembourg
M. Capuzzo Sandro, employé privé, demeurant à Luxembourg
M. Ranalli Virgilio, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Basseur, L-1258 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39001/065/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

**HOLMEN REINSURANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. MODO REINSURANCE).**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 35.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 2001, vol. 554, fol. 14, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2001.

Pour la société *HOLMEN REINSURANCE S.A.*

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(38998/682/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

**HOLMEN REINSURANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. MODO REINSURANCE).**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 35.147.

Conseil d'administration

- Johan Flodström, demeurant à Orsavägen 46, S-161 42 Bromma, Suède.
- Christopher Gallico, demeurant à Burr House, 294 Warren Road, Bluebell Hill, Chatham, Kent ME5 9RF.
- Peter Flensburg, demeurant à Järlavägen 23, S-131 41 Nacka, Suède.
- Lennart Svensson, demeurant à Erik Dahlbergsallén 11, S-115 24 Stockholm, Suède.
- Ivan Vedin, demeurant à Roddaregatan 10, S-892 50 Domsjö, Suède.

Réviseur d'entreprise

KPMG, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 mai 2001

L'assemblée générale du 9 mai 2001 a réélu comme administrateur Monsieur Ivan Vedin.

Messieurs Johan Flodström, Christopher Gallico, Lennart Svensson et Peter Flensburg ont été remplacés par:

- Monsieur Anders Almgren, Chief Financial Office de Holmen AB, Djursholm, Suède,
- Monsieur Jonas Berg, Head of Insurance Risk and Management de Holmen AB, Djursholm, Suède,
- Monsieur Lars Gunnar Ericson, Legal Counsel de Holmen AB, Domsjö, Suède.

Leur mandat prendra fin après l'Assemblée générale qui statuera sur l'exercice 2001.

KPMG a été réélue comme Réviseur d'entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 2001.

Pour *HOLMEN REINSURANCE S.A.*

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2001, vol. 554, fol. 14, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38997/682/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.
